CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT IMPOSÉS RELATIVEMENT LES REVENUS DU TRAVAIL ET LES REVENUS DU CAPITAL

Type de saisine : AUTOSAISINE
Type de texte : RAPPORT
Traité par : Finances

Adopté le : 10/10/1973
Mandature : 1974-1979

Rapporteur :

MALTERRE André

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION
Référence :
1974-08

© - copyright CESE - Novembre 2026